



# Colloque Forêts de montagne

Mise en œuvre du protocole  
« Forêts de montagne » de  
la Convention Alpine et rôle  
des associations de  
protection de la nature

Samedi 28 novembre 2009  
10h - 17h  
Embrun

Salle la Manutention - Espace Delaroche

À 10 min de la gare SNCF ; Lignes Marseille-Gap,  
Grenoble-Gap et Paris-Briançon  
Salle Chauffée par un réseau de chaleur alimenté au  
bois déchiqueté



# Programme

À partir de 9h30 : accueil des participants

10h – 12h : Contexte

- Présentation des structures accueillantes
- Le protocole « Forêts de montagne » et la Convention Alpine (CIPRA, FNE)

12h00 – 13h30 : Buffet bio et local (sur inscription)

13h30 – 15h : Ateliers

- Protection, maintien et enrichissement de la biodiversité
  - ✓ animateur : Claude Rémy (Arnica Montana)
  - ✓ témoignages : Arnica Montana
- Rôle social de la forêt : tourisme et pédagogie
  - ✓ animateur : Marc Laurens (Comité départemental de la randonnée pédestre)
  - ✓ témoignages : Comité départemental de la randonnée pédestre, Maison de la nature OS
- Production et valorisation locale des bois
  - ✓ animateur : Hervé Gasdon (SAPN)
  - ✓ témoignages : SAPN, Office National des Forêts.

15h-16h : Compte rendu des ateliers

16h-17h : Échanges autour de l'application locale du protocole

Pour tout renseignement

Société Alpine de Protection de la Nature : Hervé Gasdon  
48, rue Jean Eymar – 05000 Gap  
Tel : 04 92 52 44 50  
[colette.gasdon@wanadoo.fr](mailto:colette.gasdon@wanadoo.fr)  
[SAPN@wanadoo.fr](mailto:SAPN@wanadoo.fr)

France Nature Environnement :  
Éloïse Simon  
6, rue Dupanloup – 45000 Orléans  
Tel : 02 38 62 54 72  
[foret2@fne.asso.fr](mailto:foret2@fne.asso.fr)

# Inscription

Colloque Forêt de Montagne – 28 novembre 2009 –  
Embrun

La Société Alpine de Protection de la Nature, l'Union Régionale Vie et Nature, la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature et France Nature Environnement vous invitent à un colloque sur le protocole « Forêts de montagne » de la Convention Alpine.

Ce protocole est largement méconnu de l'ensemble des acteurs liés à la forêt alors qu'il est entré dans la loi française en janvier 2006. Il doit donc être appliqué et ne peut être ignoré d'autant plus qu'il constitue une avancée importante pour la sauvegarde des écosystèmes forestiers de montagne.

Nous vous attendons nombreux, n'hésitez pas à diffuser cette information dans vos réseaux !



Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Structure : \_\_\_\_\_

Contact : \_\_\_\_\_

Participera à l'atelier :

1 Protection et biodiversité

2 Rôle social

3 Rôle de production

Participera au repas :  OUI  NON

Le coût du repas est de **10€** à régler à la Société Alpine de Protection de la Nature

Bulletin à renvoyer avec le paiement du repas à SAPN/48 rue Jean Eymar/05000 GAP

Avant le samedi 21 novembre 2009